

# VIN ET SANTE

La consommation de vin est un acte ayant une haute charge symbolique, caractérisant un rapport de l'individu avec la société et ses valeurs. Les conséquences de l'usage du vin peuvent ainsi osciller entre effets délétères et bénéfiques pour la santé, ce qui exige une extrême prudence des professionnels du vin dans l'exercice de Communication mais la recherche médicale offre de nouvelles perspectives crédibilisant un discours en faveur d'une consommation modérée.

## **Définitions :**

**vin** : produit obtenu exclusivement par la fermentation alcoolique, totale ou partielle, de raisins frais, foulés ou non, ou de moûts de raisins (règlement CE 1493/1999 du Conseil)

**santé** n. f. État de l'être vivant, et, en particulier de l'être humain, chez lequel le fonctionnement de tous les organes est harmonieux et régulier; bon état physiologique. État de l'organisme, fonctionnement habituel du corps.(Hachette)

**usage** : consommation de substances psychoactives qui n'entraîne ni la complication somatique ni dommage, mais qui peut toutefois comporter des risques dans certaines circonstances (conduite automobile, travaux nécessitant une attention particulière) et chez certaines personnes vulnérables ou déjà atteintes de troubles du comportement (arguments n°178 . 21 juin 1999 . Premier Ministre)

**usage nocif** : consommation entraînant des dommages sanitaires et sociaux pour la personne concernée et/ou son environnement (arguments n°178 . 21 juin 1999 . Premier Ministre)

**abus** . Action d'abuser ; mauvais usage, usage excessif (Hachette)

**dépendance** : physique ou psychique, elle se définit par l'existence d'une tolérance au produit et l'apparition du syndrome de sevrage à son arrêt. (arguments n°178 . 21 juin 1999 . Premier Ministre)

**consommation modérée** : Usage que l'on fait de certains produits éloigné de tout excès. (Hachette)

**alcoolisme** : Toxicomanie à l'alcool.

## **Introduction :**

### La composition chimique des vins :

Le vin est riche en plusieurs centaines de constituants ; on y retrouve l'eau, l'alcool, les polyphénols, le glycérol, les polysaccharides, les acides organiques, les matières minérales, les vitamines, les composés volatils et les matières azotées.

La qualité du vin réside dans l'harmonie de ces différents constituants présents de manière variable en fonction du climat, des cépages et des techniques de vinification et d'élevage du produit.

L'élément alcool : constitue le gros handicap du vin en matière de communication. Ce composant confère au produit une valeur symbolique et éthique importante et cela depuis l'origine de la civilisation.

Les grandes religions monothéistes l'ont tantôt interdit (islam et prohibition d'inspiration protestante) tantôt érigé au rang d'élément fondamental (le sang du christ chez les catholiques) et entre ces deux extrêmes, l'éthique en matière d'alcool varie.

**La moralisation du rapport à l'alcool provient du fait que l'alcool est « psycho actif » et que sa consommation excessive et occasionnelle provoque une modification de comportement de l'individu et sa consommation excessive habituelle génère une véritable maladie et une dépendance au produit.**

Or ces deux conséquences sont dangereuses en terme d'ordre public et de santé publique. Les pouvoirs politiques ont donc cherché à lutter contre ces comportements excessifs par des politiques de prévention de l'alcoolisme.

### En matière de prévention, on peut distinguer deux types d'approches :

- Exogène : c'est le produit contenant de l'alcool qui est dangereux ; il faut donc chercher à l'éradiquer, c'est la tactique des gouvernements.
- Endogène : c'est le comportement du consommateur potentiellement excessif qu'il faut chercher à influencer et à éduquer vers la modération. C'est ce que préconisent les professionnels.

Alors que les politiques de santé publique actuellement en vigueur relèvent plutôt de la première approche (loi Evin).

Les travaux sur les prochaines politiques de santé publique sont en cours et les professionnels sont très attentifs à tout dérapage de l'approche comportement vers l'approche produit. Ces mesures sont très importantes pour le secteur du vin car elles déterminent les possibilités de communication à venir des professionnels sur leur produits.

I – Le rapport de la société à l'alcool : de la consommation modérée et de l'alcoolisme

### **1. les tendances de consommation des 90's : phénomènes de société**

Dis moi ce que tu bois, je te dirai qui tu es...

Considérées comme un fléau pour les uns et indispensables à la santé pour les autres, les boissons alcoolisées ont toujours suscitées des débats passionnels reflétant des conceptions différentes de la vie en société, de l'anthropologie sur la valeur de la nature humaine, de la préférence entre libre-détermination ou protection des plus faibles contre eux-mêmes et la tentation.

En fait la consommation d'alcool relève de l'état d'esprit du consommateur, de sa place dans la société.

ü vigilance sur la santé et attachement au bon goût :

Les modes de consommation ont nettement évolué depuis le début du siècle où le vin constituait un apport calorique indispensable aux travailleurs de force. Le vin-aliment a aujourd'hui quasiment disparu.

La consommation par tête baisse régulièrement. Mais si la baisse de consommation est quantitative, sur le plan qualitatif, les vins d'AOC tirent leur épingle du jeu. Les français boivent moins mais mieux. Ils consomment du vin plus rarement mais s'offre des bouteilles à des prix, en moyenne, plus élevés que leurs parents.

Le vin est désormais réservé aux occasions festives et l'on en profite pour sortir « les bonnes bouteilles » pour prouver aux convives que l'on sait encore recevoir en France

#### ü nomadisme et exotisme :

Le contexte de société de consommation fait que, en cette fin de siècle, le consommateur a perdu le sens de la fidélité. Il s'essaye aux cuisines exotiques et aux vins des nouveaux pays producteurs. Ils cherchent également à rompre avec les habitudes de consommation quelque peu figées de leurs parents.

Ils optent donc pour des produits plus faciles à appréhender qui ne demandent pas de décodage : des vins de cépage, jeunes, légers et frais. En outre, les nouvelles boissons, de type bière, sodas et eaux ont tendance à rivaliser aux heures des repas.

#### ü consommation de plus en plus modérée et ivresse de fin de semaine :

Et puis, il y a les situations paradoxales. Le nombre d'abstinents est de plus en plus élevé. Pourtant les phénomènes d'ivresse de fin de semaine ne font que s'accroître. C'est une véritable calamité pour une société que de tuer sa jeunesse : la mortalité routière des 15-24 ans représentent 25% des tués sur la route notamment le week-end, la nuit.

Ce phénomène est une manifestation de l'esprit contradictoire et rebelle des jeunes, qui bravent les interdits et tous les dangers alors que les méfaits d'une alcoolisation excessive sont sans cesse rappelés.

C'est également l'esprit de compétition, la peur de ne pas assurer devant les copains qui poussent les adolescents à boire de manière excessive.

Le plus déconcertant est que cette alcoolisation se fait le plus souvent avec des alcools forts ou des bières dont les principales vertus ne sont pas gustatives (ces boissons sont le plus souvent améliorées par des sirops ou des sodas) mais alcooliques : elles sont bues parce qu'elles saoulent et contribuent à faire oublier tous les problèmes de la semaine en se réfugiant dans une euphorie temporaire. Mais tout n'est pas noir, puisque la société sait aussi avoir un rapport raisonnable et raisonné avec l'alcool et en particulier le vin.

#### ü envie de partage et de culture :

Depuis quelques années, on constate un engouement des consommateurs pour la découverte des vins, les stages d'initiation à la dégustation, les guides de vins...

En fait, après avoir passé le cap du sentiment d'ignorance devant l'opacité du monde du vin, le consommateur cherche parfois à percer le mystère et se cultiver dans ce domaine. Il ne boit plus mais il déguste le vin à la recherche de tous ses imperceptibles composants qui en font la richesse.

Ce n'est pas l'ivresse mais le plaisir qui est l'issue de ce parcours initiatique, caractéristique d'un certain savoir-vivre à la française.

## la prévention de l'alcoolisme

ü l'alcoolisme ou alcoolodépendance :

Les scientifiques désignent sous le terme d'alcoolodépendance ce que l'on appelle couramment l'alcoolisme afin d'éviter les ambiguïtés de ce terme. L'alcoolodépendance est donc la sujétion à la prise de boissons alcooliques ou alcoolisées dont la suppression engendre un malaise psychique et (ou) des troubles physiques.

L'alcoolisme est la troisième cause de mortalité en France avec plus de 35 000 décès par an. C'est une maladie grave dont personne ne cherche à en minimiser l'importance. Il faut toutefois distinguer deux types d'alcoolisme différents qui ne touchent pas le même public et qui nécessitent, sans doute, des approches de prévention sensiblement différentes.

· alcoolisme aigu et alcoolisme chronique :

L'alcoolisme aigu, dû à l'absorption, en peu de temps, d'une importante quantité d'alcool, se manifeste par une certaine euphorie, avec levée des contraintes, anomalies du comportement et de la coordination, et, dans les cas graves, stupeur puis coma, lequel peut entraîner la mort par dépression respiratoire.

L'alcoolisme chronique est une véritable toxicomanie, que provoquent ou développent une tendance dépressive et de mauvaises conditions sociales. L'intoxication aiguë y est rare, en raison de la tolérance de l'organisme à l'alcool.

Le véritable traitement est la désintoxication alcoolique avant l'apparition des complications. Elle nécessite une prise de conscience et une puissante motivation du patient, et repose sur la crise de dégoût, la psychothérapie et l'intégration du malade à des organisations sociales de lutte contre l'alcoolisme.

· effets de l'alcoolisme sur la santé :

L'alcoolisme chronique provoque des perturbations psychologiques graves avec dépendance (dépression, anxiété, troubles de la personnalité, schizophrénie, troubles mentaux, ...), des complications neurologiques (épilepsie, polynévrite, encéphalopathie, syndrome de Korsakoff, névrite optique) et une insuffisance hépatique qui peut aboutir à une cirrhose.

L'alcoolisme est également à l'origine de décès par cancer (notamment des voies aérodigestives) et peut inciter à d'autres comportements à risque dont les effets cumulés sont catastrophiques telles que la toxicomanie.

Le syndrome d'abstinence frappe les intoxiqués chroniques à l'occasion de la suppression de l'alcool. Il se caractérise par des tremblements, des hallucinations, et peut aboutir au delirium tremens, souvent mortel. (Hachette)

· Responsabilité du vin face à l'alcoolisme :

Il est vrai que la responsabilité du vin n'est pas égale à zéro dans l'alcoolisme : on a tous l'image d'un clochard se saoulant avec du vin très bon marché.

Toutefois, dans une étude intitulée l'alcoolisation à l'âge du service national, les Dr Philippe Arvers et Maurice Bazot, responsables du service santé des armées font le bilan d'une vaste enquête épidémiologique sur l'alcoolisation des appelés menée depuis 1986.

Cette étude montre clairement que ce sont les régions du Nord qui sont le plus touchées par les pathologies liées à l'alcool alors que ce sont des régions peu productrices de vin et ayant peu de consommateurs réguliers.

A contrario, ce sont les régions Méditerranée et Sud-Ouest qui sont le moins touchés par ces pathologies alors qu'elles sont les plus productrices de vin et comptent de nombreux consommateurs réguliers. La cartographie des buveurs réguliers est relativement opposée à la carte des décès d'étiologie alcoolique pour les régions Nord, Sud-Ouest et Méditerranée.

En fait, l'alcoolisme n'est pas une maladie exogène. On ne devient pas alcoolique en buvant une boisson alcoolisée. Le risque de déviance vers la dépendance provient davantage est une conséquence et non pas une cause du mal-vivre de la personne dépendante.

#### ü les outils actuels de prévention

##### · **loi EVIN :**

##### v Principes d'une loi prohibitionniste

La loi Evin est le résultat d'une campagne de lobbying admirablement orchestrée par cinq médecins que l'on a tantôt surnommé les « sages », tantôt les « ayatollahs » suivant le camp choisi. Le projet de loi a été élaboré sur les bases des travaux du Dr Sully Lederman, lequel prétendait qu'il existe une relation entre la consommation moyenne d'alcool d'une nation et le nombre de buveurs excessifs. Cette thèse est aujourd'hui loin de faire l'unanimité. Il n'existe aucune preuve de ce présupposé.

La loi Evin repose donc sur une théorie simple (voire simpliste) considérant l'alcoolisme comme un phénomène exogène à l'individu, provenant uniquement de la nature du produit en soi dangereuse. Pour lutter contre l'alcoolisme, il faut donc réduire la consommation moyenne d'alcool par habitant et pour cela, il faut réglementer strictement (voire interdire) la publicité.

Désormais, les messages publicitaires ne peuvent faire que la description objective du produit sans inciter à une consommation excessive, dénigrer l'abstinence et la sobriété, s'adresser aux mineurs, attribuer des effets positifs à l'alcool, faire référence au sports ou à la conduite de véhicules à moteurs (art L18 du C. des Débits de Boissons).

##### v Evaluation de la loi Evin (loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme)

Alors que la loi Evin visait principalement à réduire la consommation excessive d'alcool chez les jeunes, les chiffres démontrent que cette consommation a augmenté de manière significative entre 1991 et 1995 alors qu'elle avait baissé sur la période précédente.

En outre, contrairement à ce qui avait été annoncé lors du débat parlementaire, la politique de lutte contre l'alcoolisme menée par le Ministère de la Santé s'est limitée à l'application des mesures relatives à la réglementation de la publicité.

Par rapport aux années 1984-1990, les dispositifs de recherche et de lutte contre l'alcoolisme sont fragilisés, tant en ce qui concerne leur pilotage que les moyens humains et financiers qui leurs étaient affectés. Parallèlement, les recettes des taxes sur les alcools contribuaient de manière significative au budget de l'assurance maladie sans être affectées à la prévention.

L'association Entreprises et Prévention (association regroupant de grosses entreprises du secteur des vins et spiritueux) dresse en 1997 ce constat :

La politique de lutte contre l'alcoolisation excessive actuellement menée en France est sans effet notable en terme de santé publique. Il existe une réelle contradiction entre objectif final (baisse de la consommation excessive) et moyens retenus (actions sur la consommation moyenne).

En outre, l'application de la loi a conduit à des désordres juridiques de taille. Une prise de décision pour une entreprise du secteur constitue toujours une prise de risque car les tribunaux ont donné de nombreux jugements contradictoires. C'est dans le domaine des retransmissions d'événements sportifs à la télévision et le mécénat du sport que l'hypocrisie du système s'est fait le plus ressentir en créant une discrimination arbitraire entre les marques françaises et étrangères.

In fine, les conséquences économiques et sociales de la loi Evin sont sans appel. Depuis la promulgation de la loi, on ne note aucune évolution significative de la consommation d'alcool, qui suit des tendances amorcées depuis plus de 20 ans. On assiste en revanche, du fait des restrictions d'expression publicitaire, au développement et à la consolidation des produits « premiers prix » au détriment des produits de qualité.

Ces contraintes pénalisent particulièrement les entreprises du secteur qui ne disposent plus des moyens d'assurer leur développement, ainsi que les médias et les économies du sport et de la culture, privés d'importantes ressources.

La loi est devenue une loi inadaptée d'autant plus avec le développement d'Internet qui permet de contourner aisément la loi car ce média n'est même pas envisagé à l'époque.

Le 22 novembre 1999, le Commissariat Général au plan a rendu public son rapport d'évaluation de la loi Evin : son bilan mitigé faisait ressortir comme principale conclusion la nécessité de « soit achever la libéralisation, soit revenir aux intentions d'origine de la loi de 1991 ». « le statu quo n'est pas acceptable ».

- *campagne de prévention routière* : de l'amalgame entre modération et excès

Les dernières campagnes de Prévention Routière procèdent de plus en plus des slogans et des images chocs. Très bien si cela peut faire prendre conscience des dangers de la conduite en état d'ivresse.

Toutefois, dans les slogans du type « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas », l'amalgame est dangereux. En effet, la bande d'amis en covoiturage est invitée à se saouler à tour de rôle. Peu importe l'état de certains, pourvu qu'il y en ait un qui reste sobre et qui ramène. En fait, ce type de message va à l'encontre d'une responsabilisation de la jeunesse face à sa consommation d'alcool et encourage à rester dans le schéma de l'ivresse du samedi soir.

Par ces méthodes, on ne cherche pas à inculquer une culture de la dégustation, du savoir-vivre en société à la jeunesse.

#### ü les travaux :

- les rapports de la MILDT

Le plan triennal de lutte gouvernementale contre la drogue et de prévention des dépendances s'enferme dans l'ambiguïté. Face aux affirmations assurant la volonté de mettre en place une politique visant les comportements et non les produits, les travaux de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie tendent à assimiler l'alcool à la drogue.

Les rapports se sont succédés, provoquant à chaque fois l'indignation des professionnels :

v mai 1998 : le rapport Roques présente les problèmes posés par la dangerosité des drogues ; l'alcool y est classé dans le même groupe de « forte dangerosité » que l'héroïne et la cocaïne. La presse commente et compare le « fumeur occasionnel de joint avec le buveur modéré de vin »

v octobre 1998 : le rapport Maestracci préconise l'harmonisation des messages de communication grand public concernant les drogues illicites, le tabac et l'alcool ainsi que l'usage et le mésusage des médicaments psychotropes et une politique de prévention qui concerne tous les comportements face aux substances psychoactives, quel que soit leur statut juridique.

v Janvier 1999 : le rapport Mignon propose l'instauration d'une journée sans alcool et la taxation des alcools en fonction de leur degré (= + 1149% du prix des vins tranquilles)

v Octobre 1999 : le rapport Kopp sur le coût social de l'alcool dont l'auteur indique au Monde, dans un article du 26 octobre 1999 que « les recettes fiscales de l'alcool sont loin d'atteindre les 1.42% du PIB qu'il coûte à la société ».

· le groupe d'étude sur la prévention de l'alcoolisme

En 1999, Bernard KOUCHNER, alors Secrétaire d'Etat à la Santé, admettait le principe d'un groupe de travail réunissant les pouvoirs publics et la filière vitivinicole.

Objectif visé : participer à la réflexion sur l'information et la prévention de l'alcoolisme. Associant plusieurs ministères dont la Santé, l'Agriculture, le Jeunesse et les Sports et l'Education Nationale ainsi que l'ensemble des familles professionnelles (AFED, ANIVIT, CCVF, CFVDP, CNAOC, CNCP, CNIV, EGVF) ce groupe de travail a eu sa première réunion le 17 février 2000.

L'ensemble des participants se est félicité de ce premier contact au cours duquel cinq axes de travail ont été retenus :

v définir ce qu'on entend par consommation modérée dans la mesure où ils n'existe pas d'études scientifiques fiables fixant les seuils d'une consommation modérée. Les campagnes approximatives de prévention fixant des quantités en terme de verres sont jugées arbitraires dans la mesure où 2 verres de vin ou d'alcool fort ne représentent pas la même quantité d'alcool.

v Procéder à l'évaluation des résultats de la loi Evin

v Recenser les différents outils et les campagnes de prévention mis en place et leur impact réel

v Mettre en place des actions de prévention notamment sur les lieux de débits d'alcools et en direction des mineurs ; participation de la filière aux actions pédagogiques dans les milieux scolaires

·

· L'Organisation Mondiale de la Santé

L'OMS est une organisation internationale spécialisée de l'Organisation des Nations Unies. Il est important de savoir que ses budgets sont largement alimentés par les Etats-Unis. Il y règne donc une culture par rapport à l'alcool plutôt prohibitionniste. Il est clair que le modèle de vie méditerranéen n'y est pas encore reconnu comme le « mondial's way of life ».

Ces préalables établis, l'OMS considère l'alcool comme un drogue à part entière.

**T : Effets bénéfiques et délétères de l'alcool** : par le Dr Jean Louis SCHLIENGER, du service de médecine interne et nutrition de l'Hôpital Hautepierre à Strasbourg

Rien n'est totalement blanc ou noir : La consommation prolongée et excessive de boissons alcooliques peut entraîner une accoutumance, une augmentation de la tolérance et une dépendance physique à l'instar d'autres drogues. Elle est la cause de nombreux décès par cirrhose, par cancer et par accidents. Elle favorise la survenue de nombreux symptômes et maladies réversibles après le sevrage.

Consommées de façon régulière et modérée, les boissons alcooliques jouent un rôle psychosocial avec une dimension hédonique intéressante. De plus, de nombreuses études épidémiologiques aux résultats convergents confortent la notion selon laquelle la morbi-mortalité globale (mortalité cardio-

vasculaire, démence sénile et ostéoporose) est significativement plus faible chez les consommateurs modérés que chez les abstinents.

Il est donc primordial pour les professionnels du vin de soutenir haut et fort la thèse selon laquelle l'alcoolisme n'est pas une pathologie exogène à l'individu et imputable à la seule composition des boissons alcoolisées. Il faut donc développer un message en faveur d'une consommation responsable et modérée de chaque individu

II – Le discours « vin et santé » : crédibilité et opportunité

### 1. Vin et santé : les données actuelles

Ø la diète méditerranéenne et le « french paradox »:

· diète crétoise et concept de la nutrition méditerranéenne :

Quel est le secret de l'alimentation méditerranéenne ? Pour quelles raisons, selon les enquêtes épidémiologiques effectuées par l'OMS, les populations des bords de la Méditerranée sont beaucoup moins sujettes aux maladies cardio-vasculaires, aux cancers, à l'obésité, au diabète, à l'ostéoporose que les populations du nord de l'Europe ?

Cela réside essentiellement dans le fait que l'alimentation méditerranéenne est particulièrement riche en fruits et légumes, peu caloriques mais très riches en micro-nutriments. Cette notion de micro-nutriments englobe non seulement les vitamines, les oligo-éléments mais aussi les polyphénols, que l'on retrouve en particulier dans le vin.

Des études scientifiques démontrent que 60% des français ne mangent ni assez de fruits, ni assez de légumes. La consommation quotidienne de fruits et légumes permettrait de réduire de 50 à 60% les maladies cardiovasculaires et les risques de cancer, mais l'effet protecteur ne commence qu'à partir de 500 g de légumes par jour avec deux fruits.

En outre, l'alimentation méditerranéenne est composée de beaucoup de pain, de peu de viandes, de poisson assez fréquemment et de laitages et en matière de lipides, c'est le règne de l'huile d'olive.

· le french paradox :

Ne dit-on pas couramment : « buvons à notre santé » ?

Horley Saler, journaliste d'investigation très réputé aux Etats-Unis invite en 1991, lors de son émission télévisée « sixty minutes » sur CBS, le Dr Curtis Ellison, responsable des services de médecine préventive et d'épidémiologie de l'école de médecine de l'Université de Boston ainsi que le Pr Serge Renaud, responsable à l'époque de l'INSERM de Lyon.

Ces invités hautement qualifiés du point de vue scientifique expliquent pendant une heure de très grande écoute que les français, bien qu'ils mangent beaucoup et de manière assez riche et qu'ils ne soient pas de très gros sportifs, vivent en moyenne 2.5 ans de plus que les américains et présentent 40% de risques cardio-vasculaires en moins.

Ce paradoxe est expliqué par le fait que cette alimentation riche est régulée par une consommation modérée de vin, des graisses certes en quantité supérieure mais plus saines, une plus grande diversité dans l'alimentation et un style de vie plus favorable.

C'est le coup de lancement de très célèbre « french paradox » relayé ensuite par un ouvrage de Lewis PERDUE vendu à plus de 50 000 exemplaires aux Etats-Unis et 20 000 en Europe.

Ø Etat la recherche scientifique :

· les polyphénols : définition

Les polyphénols sont des molécules spécifiques des végétaux. Tous les végétaux en contiennent des racines jusqu'aux fruits, ce qui assure la protection de la plante contre des agents pathogènes et contribue à la reproduction et à la survie de l'espèce.

Dans le vin, les polyphénols présents proviennent de la partie solide de la grappe de raisin (rafle, pépins, pellicules) et jouent un grand rôle sur les propriétés organoleptiques du produit car ils donnent du goût et de la couleur. L'originalité du vin, c'est de nous permettre d'absorber des polyphénols en quantité importante alors que tout autre aliment aussi riche en polyphénols serait rejeté car jugé trop astringent.

#### · Les vertus des polyphénols

Après l'examen des résultats de différentes enquêtes épidémiologiques, il ressort que les polyphénols pourraient jouer un rôle protecteur et préventif dans plusieurs maladies lesquelles se caractérisent par une agression oxydante.

En fait les composés phénoliques du vin pourraient intervenir au niveau des maladies **cardiovasculaires et des cancers par leur propriété antioxydante**. Ils inhibent la peroxydation des lipides dans le plasma et l'oxydation des LDL ainsi que l'agrégation plaquettaire.

Les polyphénols agissent également contre les **maladies neurodégénératives** (de type Alzheimer) et un consommateur modéré pourrait ainsi réduire ses risques quasiment de moitié (0.8-0.9 pour les abstinents et buveurs légers contre 0.49 de risque relatif pour les consommateurs réguliers) d'être atteint des maladies dégénératives liée à l'âge

Dans le domaine de la **cancérogenèse**, ils peuvent avoir une action sur les trois phases principales : l'initiation (première phase de transformation cellulaire due à l'altération de l'ADN) grâce à une inhibition des enzymes d'activation des cancérogenèses et au piégeage des radicaux libres, la promotion (accroissement de l'apoptose, inhibition de l'activité des oncogènes) et enfin certains polyphénols agiraient au niveau de la propagation par induction de la différenciation des cellules cancéreuses. Le professeur Serge RENAUD affirme que la **mortalité par cancer est réduite de 20%** avec une consommation modérée de vin (jusqu'à 3 verres pour les hommes et 2 pour les femmes en moyenne) ; cela s'appliquant pour la majorité des cancers.

## CONCLUSION

Bien que la richesse du vin en éléments très intéressants pour la santé soit quasiment démontrée, encore faut-il s'assurer de leur biodisponibilité. Il ne suffit pas qu'un aliment soit riche en fer (par exemple) pour que tout le fer qu'il contient soit assimilable par notre organisme. La recherche n'est pas encore formelle sur ce sujet ; les études en cours devraient apporter des éléments de réponses dans les années à venir.

Les professionnels du vin ont sans doute intérêt à favoriser la présence des polyphénols dans leur vin à double titre : d'une part, le produit serait bénéfique pour la santé du consommateur et d'autre part, la qualité organoleptique des vins serait enrichie.